

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

2^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
66 ELIZABETH II, 2017

Projet de loi 60

(Chapitre 27 des Lois de l'Ontario de 2017)

Loi proclamant le mois de novembre Mois du patrimoine libanais

Coparrains :

M. J. Fraser

M^{me} L. MacLeod

M^{me} P. Sattler

1 ^{re} lecture	14 novembre 2016
2 ^e lecture	17 novembre 2016
3 ^e lecture	12 décembre 2017
Sanction royale	14 décembre 2017



Loi proclamant le mois de novembre Mois du patrimoine libanais**Préambule**

L'Ontario est la terre d'accueil d'une vaste et dynamique communauté libanaise. Depuis l'arrivée des premiers immigrants libanais au Canada à la fin du XIX^e siècle, la communauté libano-canadienne dans tout l'Ontario contribue de façon importante dans tous les domaines, dont les sciences, l'éducation, la médecine, le droit, la politique, les affaires, les sports et la culture. Les Canadiens d'origine libanaise font partie intégrante des collectivités ontariennes et contribuent effectivement à enrichir la diversité culturelle de la province.

Le mois de novembre revêt une importance particulière pour la communauté libanaise. Tous les ans au cours de ce mois, les Libanais de partout dans le monde célèbrent la fête de l'Indépendance du Liban pour commémorer l'accès de leur nation à l'indépendance le 22 novembre 1943.

En proclamant le mois de novembre Mois du patrimoine libanais, la Province de l'Ontario reconnaît la contribution substantielle que les Canadiens d'origine libanaise ont apportée au tissu social, économique, politique et culturel de l'Ontario. Le Mois du patrimoine libanais est l'occasion de saluer et de célébrer le rôle que les Canadiens d'origine libanaise continuent de jouer dans la croissance, la prospérité et l'innovation partout en Ontario, et d'y sensibiliser les générations à venir.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine libanais

1 Le mois de novembre de chaque année est proclamé Mois du patrimoine libanais.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2017 sur le Mois du patrimoine libanais*.

NOTE EXPLICATIVE

*La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 60, ne fait pas partie de la loi.
Le projet de loi 60 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 27 des Lois de l'Ontario de 2017.*

Le projet de loi proclame le mois de novembre de chaque année Mois du patrimoine libanais.